

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FEVRIER 2018**

<b>Date de convocation :</b> 6 février 2018	<b>Nombre de conseillers :</b> en exercice : 12
<b>Date d'affichage du compte-rendu :</b> 20 FEV. 2018	présents : 07
	votants : 09

L'an deux mille dix-huit, le douze février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne - LECLERC Joël – DIEUL Sandrine – AUCRETERRE Stéphane - formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**  
GOYER Muriel a donné procuration de vote à DIEUL Sandrine.  
GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GILLES Christophe.  
LEMAITRE Cyril – LEMAITRE Philippe

**Absente :** MESNAGE Dominique

**Secrétaire de séance :**  
AUCRETERRE Stéphane.

Délibérations prises à la majorité :

- ✓ Délégation est donnée par le conseil municipal à M. Le Maire pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) suite à la délégation reçue du Président de la Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche », compétente en matière d'instauration du DPU sur le territoire communautaire
- ✓ Modification de délibérations antérieures prises par le conseil municipal et relatives à l'exercice du DPU par la commune à des fins de réserve foncière, d'agrandissement du parc de stationnement à la salle polyvalente du bourg et à la création d'un terrain de jeux, d'élargissement et de sécurisation de la voirie à la plage
- ✓ Modification du règlement de la cantine pour l'émission des titres pour les repas occasionnels
- ✓ Modification des horaires de la garderie scolaire et de ceux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances
- ✓ Recrutement d'une personne sur un poste non permanent, à temps non complet (10.00 h/35.00 h), dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour reconduire le contrat de suivi de progiciels pack e.magnus 2018
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 31 décembre 2018 et pour transférer le budget CCAS dans celui de la commune
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour demander l'arrêt de l'adhésion à l'Union Nationale des CCAS
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour acquérir, à titre gracieux, une partie de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 366, bordant la rue de la Fontaine, afin d'aménager des emplacements de stationnement
- ✓ Mise à jour des commissions communales et des représentants de la commune à différentes instances

Fait à Saint-Germain/Ay,  
le 12 février 2018,  
Le Maire,  
Thierry LOUIS



AFFICHÉ LE : 20/02/2018  
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 14/03/18  
Le Maire,